

SEANCE DU 30-01-2015

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le vingt deux janvier deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc BERTHALAY, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs : BERTHALAY Jean-Luc, BOGEY Catherine, Eric DELHOMMEAU, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, BLANC Stéphane, LEJEAU Bruno, LEVEQUE Véronique, Evelyne NIVEAUX, Michel NICLOUD, Nicolas COMMUNAL, SION Christian, PRICAZ Raymond et VADEZ Anne-Sophie.

Étaient excusés : Mme PETIT-ROULET Lauriane qui a donné pouvoir à Mme VADEZ Anne-Sophie,

Mme LEVEQUE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

1. Etude de faisabilité sur l'accueil de tous les enfants d'une école d'une commune voisine à l'école de Bellecombe en bauges :

Le Conseil Municipal autorise la commission des affaires scolaires sous l'autorité du Maire à étudier dans quelles conditions notre commune pourrait accueillir tous les enfants d'une école d'une commune voisine dans l'école de Bellecombe en Bauges sous réserve de l'accord de l'éducation nationale, à partir de la rentrée 2016 :

- Moyens techniques : locaux, mobilier,...
- Moyens humains : nombre de personnes, horaires, coût, ...
- Moyens d'organisation du périscolaires : fonctionnement de la garderie, de la cantine et des TAP.
- Horaire de l'école et incidence sur les transports scolaire.
- Consultation des parents d'élèves des communes concernées
- Consultation des enseignants

Un pré bilan devra être présenté au Conseil Municipal début mai 2015.

2. Préparation du Budget 2015 :

Présentation du Pré-budget de fonctionnement

Préparation des budgets d'investissement.

3. Approbation du plan d'entretien présenté par l'ONF :

3.1 Coupe affouagère :

La commune a la possibilité de confier à L'ONF la possibilité de procéder à une coupe affouagère. Pour cela le conseil municipal doit désigner 3 personnes responsables de l'organisation et de l'application du règlement de la coupe affouagère.

Le conseil décide, d'une part d'étudier les conditions nécessaires pour organiser une coupe sur l'année 2015 (entre septembre et novembre) et d'autre part, de solliciter 3 personnes de la commune pour prendre en charge cette coupe.

Le conseil municipal charge la commission forêt de désigner trois personnes.
Le règlement sera revu et approuver par le conseil municipal.

3.2 Coupes de bois

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le programme de travaux prévisionnel présenté par l'ONF pour l'année 2015, équilibrant les recettes et les dépenses.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Maxime DEBANIZETTE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2015 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2015 au martelage des coupes désignées ci-après

2 – Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel ☒ pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
coupes réglées	1		308	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	26		347	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	27	200		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

☒ Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4. Point sur l'urbanisme

Présentation de 4 demandes de déclaration préalables de travaux, pas de présentation de permis de construire.

5. Questions diverses

Le conseil municipal est informé de la demande de l'ADMR et des Amis des Bauges au sujet du CCAS : d'avoir un référent sur la commune de Bellecombe en Bauges pour les réunions sur le fonctionnement des aides à la personne. M. le Maire précise que les membres du CCAS sont prioritairement habilités à représenter la commune lors de ces réunions et que les convocations leur seront transmises.

Motion de soutien à l'action et aux demandes de l'AMF portant sur les conséquences de la baisse massive des dotations :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et les communautés, vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse massive et brutale des concours de l'Etat qui annonce une baisse de 11 milliards d'euros entre 2015/2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards depuis 2013.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité mener une action forte et responsable pour expliquer de manière objective la situation et amener les pouvoirs publics à mesurer pleinement l'impact des mesures annoncées sur la population et la cohésion sociale ainsi que sur l'économie nationale.

L'AMF qui a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette «saignée» des concours financiers. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser l'action publique locale ou la moderniser, l'AMF prévient que les marges dégagées ne permettront pas d'absorber une contraction aussi violente des ressources.

En effet, nos collectivités n'auront pas d'autre alternative que de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses des budgets locaux, effet inflationniste des mesures normatives, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bellecombe en Bauges en lien avec l'AMF, rappelle que les collectivités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants ; elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait bloquer la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

La commune de Bellecombe en Bauges et l'AMF estiment que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités; pour leur supposée mauvaise gestion ne peuvent être que contreproductives.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bellecombe en Bauges, par le biais de cette motion, souhaite se joindre à l'AMF pour interpeler solennellement l'Etat afin qu'il prenne pleinement conscience des difficultés qu'auront les collectivités à mettre en œuvre ce plan d'économies et surtout qu'il mesure l'impact de cet effort sur la population et sur l'économie nationale.

Affirmant que les communes et les intercommunalités sont déterminées à contribuer au redressement des comptes publics et à participer de manière constructive aux réformes annoncées par l'Etat, la commune de Bellecombe en Bauges et l'AMF demandent en urgence : le réexamen du dispositif de diminution des concours financiers tel qu'envisagé par le

Gouvernement ; la réunion d'une instance de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les collectivités locales dans un rapport de respect et de confiance mutuels ; et l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.

